

Les “Grandes Randonnées”

(GR)



Le Massif Vosgien est parcouru de plus de 16500 km de sentiers pédestres, balisés et entretenus. Le Département des Vosges en compte pour sa part 4153 km, répartis

principalement sur le secteur montagne comme suit : 46 km de parcours de santé, 457 km gérés par des associations ou groupements divers, 3133 km de sentiers locaux « mis en place » par le Club Vosgien, et 517 km de sentiers de Grande Randonnée.

[GR^o marque déposée par la FFRP]

Plusieurs sentiers de Grande Randonnée traversent le département. Ils ont été reconnus et balisés soit, par des membres bénévoles de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, à l'aide d'une signalisation uniforme (en particulier des marques superposées rouges et blanches) ou par des adhérents du Club Vosgien.

Le GR 5 dit Hollande-Méditerranée emprunte la ligne des crêtes et permet une merveilleuse découverte des panoramas du massif.

Le GR 7, depuis le Ballon d'Alsace rejoint la Vôge via la Haute-Vallée de la Moselle, Remiremont, Xertigny et enfin Darney et Lamarche (160 km dans les Vosges)

Plus à l'Ouest, le GR 714 relie sur 91 km, Domrémy, la cité natale de Jeanne d'Arc, à Vittelet via Châtenois, avant de retrouver le GR 7.

Quant au GR 533 (rectangle vert), il fait son entrée dans les Vosges par le massif du Donon, à Celles sur Plaine, gagnant ensuite Saint Dié des Vosges, Gérardmer et La Bresse, avant d'atteindre le Ballon d'Alsace (150 km)

Le GR 531 (rectangle bleu), de Wissembourg au Ballon d'Alsace (69 km dans le département des Vosges)

Si vous randonnez sur l'ensemble du massif des Vosges, vous découvrirez d'autres GR, qui vous amèneront à la découverte des régions limitrophes (Alsace et Franche-Comté) :

Le GR 53 de Wissembourg à Belfort. A partir du Donon, il se confond avec le sentier principal GR5 qui entre dans les Vosges par Abreschwiller.

Jusqu'au Ballon d'Alsace, il est balisé rectangle rouge.

Ensuite, il reprend le balisage du GR5.

Le GR 532 de Soultz sous Forêts à Belfort

Le GR 59 du Ballon d'Alsace à Besançon.

